

**DECISIONS EXECUTOIRES PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT  
CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2122-22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2023 AU 23 JANVIER 2024**

NUMÉRO	OBJET
2023/218	<p>Convention entre la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) et la société Camping-Car Park pour l'exploitation d'une aire mixte camping et véhicules de loisirs sur le site du Camping des Bosquets, à l'exclusion des mobil-homes demeurant sous la gestion de la CCTLB.</p> <p>L'occupation temporaire du domaine public communautaire par la société Camping-Car Park est établie pour 1 an à compter du 18 août 2023, renouvelable tacitement 6 fois, jusqu'au 18 août 2030.</p>
2023/220	<p>Contrat auprès de La Banque Postale, pour un emprunt d'un montant d'un million deux cent mille euros (1 200 000 euros) pour assurer le financement de l'investissement de l'année 2023.</p>
2023/257	<p>Convention entre la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) et Madame Annika OSTHÖVENER, pour l'organisation d'ateliers de découverte de la langue allemande pour les enfants de 6 à 10 ans. Ces ateliers se dérouleront à la Médiathèque l'Orangerie de Lunéville, une fois par mois de janvier à juin 2024.</p>
2023/258	<p>Convention entre la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) et Madame Anne CHINY, pour le prêt de 28 sculptures dans le cadre de l'exposition « Le corps », organisée à la Médiathèque l'Orangerie de Lunéville du mardi 9 janvier au jeudi 29 février 2024.</p>
2023/030MP	<p>Marché avec la société ONYX EST (1 rue Henriette Gallé Grimm 54064 NANCY) relatif au traitement des ordures ménagères résiduelles pour un montant estimatif de 2.117.205,00 € HT sur la totalité du marché.</p> <p>La durée du marché est fixée à deux ans fermes, soit du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2025. Il pourra être renouvelé pour une année supplémentaire, soit du 1er janvier au 31 décembre 2026.</p>
2023/259	<p>Inscription des créances dont la liste figure ci-dessous, d'une provision à hauteur de 25 % de leur montant total, ces créances datant de plus de trois ans.</p> <p><u>Pour le budget principal :</u> Les crédits correspondants sont inscrits, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » du Budget 2023. Le montant des provisions est de 8 982.75 €.</p> <p><u>Pour le budget assainissement,</u> Les crédits correspondants sont inscrits, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » du Budget 2023. Le montant des provisions est de 7 558 €.</p> <p>Les provisions sont ajustées annuellement, soit par le biais d'une reprise de provision si les créances éligibles ont diminué (par un recouvrement ou une admission en non-valeur), soit par le biais d'un complément si le provisionnement antérieur est devenu insuffisant.</p>
2023/260	<p>Contrat de prestations de services entre la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) et la société Est Multicopies pour la souscription d'une solution d'impression « Pack EMC Plus » pour la Médiathèque de l'Orangerie.</p>

2023/261	<p>2 contrats infogérance informatique PABX avec la société Trustteam – 41 rue Albert Einstein à Maxéville, :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. pour les services de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, pour un montant mensuel de 128.66 € HT,</li> <li>. pour les services de la Médiathèque de l'Orangerie à Lunéville, pour un montant annuel de 589,00 € HT,</li> </ul> <p>et 1 contrat de service infogérance informatique pour les services de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat pour un montant mensuel de 54,78 € HT.</p>
2024/001	<p>Convention entre la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et l'association Centre Ressources Illettrisme de Meurthe &amp; Moselle (CRIL 54), selon les modalités définies entre les deux parties.</p> <p>La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature et fera l'objet d'une évaluation en janvier 2025.</p>
2024/002	<p>Convention entre la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) et l'association Recyclune pour le don de livres de fiction, documentaires et CD musicaux retirés des collections et non vendus lors des braderies annuelles.</p> <p>La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2024, renouvelable chaque année civile par reconduction expresse.</p>
2024/001MP	<p>Avenant au marché avec la société L. THIRIET T.P concernant les travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil du Rianois à Lunéville - lot n°1 (VRD – Aménagement extérieurs) - pour un montant en moins-value de -7 050 € H.T., ramenant le montant de ce lot à 76 140 € H.T.</p>
2024/003	<p>Convention entre la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) et l'association Zinc Grenadine, pour l'intervention de Madame Annie PIGNOL – <i>Editrice A2MIMOS</i> - auprès de scolaires au sein de la Médiathèque de Baccarat, le vendredi 19 avril 2024 de 14h00 à 15h30.</p>
2024/004	<p>Renouvellement de contrat entre la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) et la SACEM, pour la diffusion de musique ou de programmes audiovisuels au sein de la médiathèque de Baccarat, pour la période du 21/01/2024 au 20/01/2025.</p>
2024/002MP	<p>Contrat d'entretien avec la société FOUNTAIN France – rue Pierre et Marie Curie – 59147 GONDRECOURT concernant la machine à café JURA pour le siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat pour un montant de 900.00 € H.T pour une durée de 36 mois et pour un montant de 58.26 € H.T. concernant les consommables.</p>
2024/005	<p>Renouvellements de contrats entre la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) et la SACEM, pour la sonorisation des parties communes et l'utilisation d'appareils individuels de consultation, projection et écoute au sein de la médiathèque de l'Orangerie à Lunéville, pour la période du 01/02/2024 au 31/01/2025.</p>
2024/003MP	<p>Marché avec la société MALEZIEUX – 1 rue Saint Vincent – 57140 WOIPPY, relatif à la vidange et au curage des séparateurs d'hydrocarbures des communes de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat pour un montant maximum annuel de 30 000 € H.T.</p> <p>L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat jusqu'au 31/12/2024. Il est reconduit de façon expresse jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an.</p>